

# Fin d'année chamboulée, mais fin d'année quand même !



Pour ce dernier Amancey Info de 2020, le conseil municipal tient à souhaiter à l'ensemble des habitantes et habitants d'Amancey et des alentours, de passer des moments apaisés et chaleureux au sein de leurs foyers.

Nous ne savons pas encore ce qui sera ou non autorisé par les autorités mais espérons que les familles pourront se rassembler et partager de bons moments au mois de décembre.

Le traditionnel repas des anciens sera malheureusement annulé mais un colis réalisé avec des produits locaux du Plateau Campagnard sera offert à chaque personne de plus de 70 ans. Il sera déposé par les membres du conseil au domicile de chacun.

Il n'y aura pas de marché de Noël mais les producteurs locaux assureront le marché jusqu'au 18 décembre dans une ambiance que nous espérons chaleureuse. La municipalité, pour le plaisir des petits et des grands, proposera de nouvelles illuminations que vous pourrez bientôt découvrir sur la place du village !

Tant bien que mal, la vie continue et la communauté s'adapte et s'organise pour dépasser les épreuves de notre époque. Restons soudés, gardons notre sourire sous le masque, et regardons vers l'avenir !



## EDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Au niveau national, la situation sanitaire se complique et chacun d'entre nous peut suivre quotidiennement son évolution. Malheureusement, le constat est identique localement. A ce jour, 100 personnes du secteur ont été testées positivement à la COVID-19 dont 20 de notre village et ce nombre est en constante augmentation.

Il est donc impératif de se protéger et de respecter très scrupuleusement les consignes du confinement ainsi que tous les gestes barrières.

L'équipe municipale tient à renouveler son soutien et ses remerciements à toutes celles et ceux qui œuvrent dans le domaine de la santé, du social et du médico-social, en établissement ou à domicile.

Mais si les règles fixées par le gouvernement ont laissé les services publics ouverts à la population dans des conditions spéciales, je ne peux occulter la situation très préoccupante de toutes nos entreprises fermées administrativement.

Bien entendu, je ne souhaite pas opposer défense et préservation de la santé d'un côté et défense et préservation de l'économie de l'autre, mais nous connaissons bien l'importance de pouvoir compter sur la présence des commerces de proximité.

La santé de tous étant la priorité, j'appelle donc à la mobilisation de chacune et de chacun pour appliquer et respecter en permanence les gestes barrières et, dès que cela sera à nouveau possible, d'être solidaires avec nos commerçants en leur réservant vos achats. Prenez soin de vous.

Philippe MARECHAL  
Maire d'AMANCEY

## MESURES COVID EN LOCAL

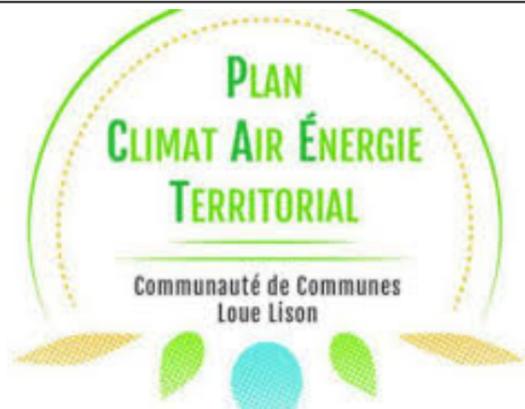
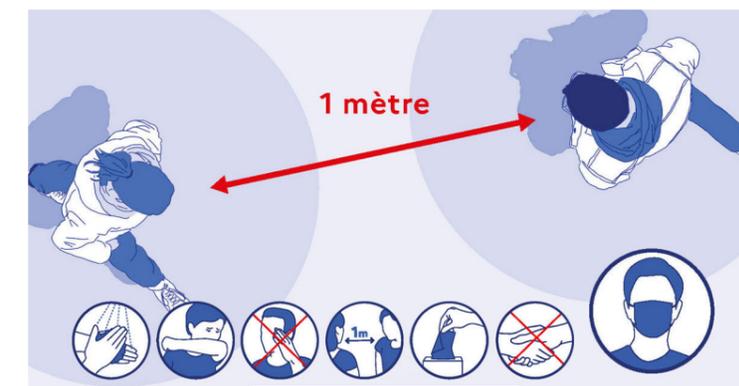
Depuis fin octobre, la France vit un second confinement qui s'étend au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Dans ce contexte, nous devons tous faire preuve de solidarité et adopter le bon comportement face au virus.

Par ailleurs, voici quelques informations utiles concernant la vie pratique à Amancey pendant le confinement :

- La déchetterie reste ouverte aux horaires habituels
- L'agence postale reste également ouverte
- La bibliothèque est fermée au public mais propose un système de « Click & Collect »
- Les réunions d'associations et activités dans les salles communales sont suspendues
- Le secrétariat de Mairie reste ouvert aux horaires habituels
- Le marché de producteurs du vendredi reste ouvert de 16h30 à 18h30

En outre, nous vous recommandons de contacter les professionnels de santé si vous êtes atteint(e) de symptômes ou êtes cas contact d'un malade de la COVID-19. Les médecins et cabinets infirmiers seront à votre écoute.

Nous rappelons enfin qu'en cette période délicate, il est important de faire vivre les commerces locaux ouverts et profiter des services que peuvent encore proposer les commerces fermés tels que les plats à emporter, les systèmes de « Click & Collect », les livraisons à domicile, etc.



Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un outil de planification pour mettre des actions en face d'une stratégie d'atténuation des effets du changement climatique, de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la consommation énergétique. La Communauté de Communes Loue Lison, rassemblant plus de 20.000 habitants, a dû élaborer ce document qui rassemble un diagnostic, une stratégie à long terme et un plan d'action. L'ensemble des travaux sont soumis à enquête publique jusqu'au 15/11/2020. Tous les renseignements sont sur le site de la CCLL : <http://www.cclouelison.fr>

### Concernant les aides aux entreprises en lien avec les nouvelles mesures sanitaires :

Un guichet unique a été mis en place pour répondre et orienter les chefs d'entreprises, que leurs questions soient d'ordre réglementaire, ou concerne les dispositifs d'aides, le chômage partiel, ou le fonctionnement au quotidien, ...

Tel : 03.81.25.25.30

(du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

La Communauté de Communes est aussi mobilisée pour répondre aux différents questionnements :  
Par tel : 03.81.86.58.38

Par mail : [r.martin@cclouelison.fr](mailto:r.martin@cclouelison.fr)

Le re-confinement a entraîné l'annonce de nouvelles mesures d'aides dont certaines sont déjà définies et d'autres vont être précisées dans les prochaines semaines.

Le site de la CCLL ([www.cclouelison.fr](http://www.cclouelison.fr)) relaie les informations reçues.

Comme au printemps, les différents dispositifs seront amenés à être adaptés au fil du temps donc il ne faut pas hésiter à se renseigner.

INFORMATION

#COVID\_19

Besoin d'aide ?

Pour toute question et besoin d'écoute

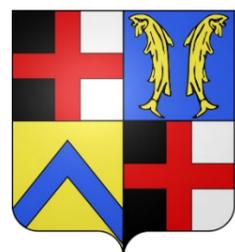
0 800 130 000



Appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes :

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap)



MAIRIE D'AMANCEY

1 Place de la Mairie

25330 AMANCEY

Tél : 03.81.86.61.73

@ : [mairie.amancey@wanadoo.fr](mailto:mairie.amancey@wanadoo.fr)

Web : [www.amancey.fr](http://www.amancey.fr)

# ZOOM SUR LA COMMISSION VOIRIE

## 3 questions à Eric LOUVAT, responsable de la commission :

**Qui dit voirie dit nids de poule et travaux gênants pour circuler, non ?**

Ça en fait partie mais c'est très réducteur. Quand on parle de voirie communale, il faut regarder la bande de roulement (la chaussée), les accotements (dont les trottoirs), la signalisation, les éléments de sécurité... Si on prend l'ensemble des routes, la commune en gère une partie : il faut enlever la partie bande de roulement de la route départementale et de la voirie dite intercommunale, relevant désormais de la communauté de communes. Il reste tout de même la voirie publique (12.7 km, les rues surtout), les chemins ruraux (8.7 km, par exemple celui du Grand Bois) et les chemins d'association foncière (15 km, pour desservir les terrains agricoles mais qui sont ouverts à la circulation).

Lorsque l'on travaille sur la voirie, il faut avant tout raisonner sécurité pour tous les usagers, automobilistes comme piétons. Vient ensuite l'accessibilité : les routes, les trottoirs, les chemins piétonniers, permettent-ils d'accéder aux services, aux commerces... ? Le confort ne doit pas être oublié avec les interventions des agents communaux pour reboucher les nids de poule ou la réfection totale d'un tronçon de voirie.



**Mais, tant que l'on peut circuler, une route reste une route ?**

C'est sa première fonction. Mais justement, la fréquence des passages, les intempéries peuvent détériorer le revêtement et conduire à refaire une route. Et, quand des travaux sont envisagés, il faut penser à tout : la chaussée, veiller au bon écoulement des eaux de pluie, mais aussi les conduites qui courent dessous (par exemple, en profiter pour remplacer une conduite d'eau ancienne), les accotements comme la hauteur du trottoir et les aménagements de sécurité pour limiter la vitesse et les comportements dangereux.

Il est aussi intéressant de bien connaître la fréquentation d'une route : comptage de voitures, de poids-lourds, relevés de vitesses... Lorsqu'un tronçon de route est jugé dangereux, des mesures peuvent être prises pour améliorer la sécurité. Par exemple, des sens interdits ont été mis en place rue de la Buchaille et rue du four afin d'éviter qu'elles soient empruntées par des automobilistes de passage qui ne respectaient pas forcément les 50 km/h.

Enfin, il ne faut pas oublier tout ce qui peut survenir sur une route : déclencher un déneigement en période hivernale, prendre des arrêtés pour autoriser la tenue de travaux, organiser des coupures de route et des déviations en cas de manifestations sur la voie publique... Il y a tout un travail du quotidien qu'il ne faut pas négliger.



## Et côté travaux ?

En 2020, la rue du four a été refaite. Mais ces travaux de voirie, souvent coûteux, nécessitent une anticipation et une planification. En effet, il faut composer avec les possibilités budgétaires, les subventions reçues car une route génère des dépenses mais aucune recette. Sur 2021, deux projets ont d'ores-et-déjà été actés :

- l'installation d'un plateau surélevé devant l'école publique et des aménagements pour les bus scolaires,
- un autre plateau à l'intersection des rues Saint Claude, Prés Gras et Chenevière avec en plus une reprise de la chaussée et des trottoirs sur la rue des Prés Gras.

La commission voirie, composée de neuf élus, va prochainement proposer un programme de travaux sur plusieurs années pour prioriser les routes qui ont le plus besoin d'un coup de jeune.



Membres de la commission voirie :  
Eric LOUVAT, Jean-Louis MOUROT, Gaëtan MILLE, Jean-Michel BOURGON, Claude CUCHE, Pierre RIBARD, Chantal BURLA, Jean-Victor VERNIER, Philippe MARECHAL.

## STATIONNEMENT GÊNANT

La rue, c'est fait pour circuler, aussi bien pour les voitures que pour les piétons. Stationner doit normalement se faire sur des places aménagées à cet effet. Il appartient donc à tout à chacun d'observer ces règles de civisme pour sa sécurité comme pour celle des autres. Certains motifs peuvent nous amener à stationner sur la route et/ou le trottoir temporairement et de manière exceptionnelle. Il convient alors d'observer quelques règles de bon sens car les simples warnings n'excusent pas tout :

- s'assurer que l'on gêne le moins possible le passage des autres véhicules, des piétons, des poussettes...,
- ne pas gêner la visibilité et provoquer un accrochage.

